

•
Une équipe de juristes spécialisés

- [Présentation](#)
 - [Lettre d'information](#)
- [Activités](#)
 - [Colloques](#)
 - [Séminaires](#)
 - [Conférences](#)
 - [Publications](#)
 - [Thèses](#)
- [Axes de Recherche](#)
 - [Axe 1 : Espace\(s\)](#)
 - [Axe 2 : Territoire\(s\)](#)
 - [Axe 3 : Culture\(s\)](#)
 - [Axe 4 : Communication\(s\)](#)
- [Ressources](#)
 - [SPACE LEGALTECH](#)
 - [Veille scientifique](#)
 - [Centre de documentation](#)
 - [Mémoires](#)
- [Formation](#)
 - [Master mention Droit Public parcours Droit Public Général](#)
 - [Master mention Droit Public parcours Droit Public des Affaires](#)
 - [Master mention Sciences Politiques parcours Relations Internationales et Politiques de Sécurité et de Défense](#)
 - [Master mention Droit du Numérique parcours Droit des Medias et de la Communication](#)
 - [Master \(2ème année\) mention Information, Communication parcours Administration et Gestion de la Communication \(AGCOM\)](#)
 - [Master \(2ème année\) mention Information, Communication parcours Administration et Communication des Activités Culturelles \(ACAC\)](#)
- [Membres](#)
 - [Enseignants-Chercheurs](#)
 - [Professeurs Associés](#)
 - [Doctorants](#)
 - [Professeurs Emérites](#)

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Activités](#) > [Thèses](#) > [Thèses soutenues](#)

Thèse soutenue par Christophe Doubovetzky "L'action culturelle territoriale en droit administratif français" sous la direction de Serge Regourd, IDETCOM

le 26 novembre 2018

à 9h30

Salle des thèses

L'IDETCOM a le plaisir de vous informer que M. Christophe Doubovetzky doctorant sous la direction de M. Serge Regourd a soutenue sa thèse avec succès, mention "très honorable" avec félicitation du jury et a obtenu le doctorat sur le sujet suivant : "L'action culturelle territoriale en droit administratif français".

R é s u m é

Les théories générales des fonctions de l'Etat ne permettent pas de constater l'existence d'une ou de plusieurs fonctions culturelles étatiques et partant des collectivités territoriales ; contrairement à ce qui est souvent affirmé. Leur action culturelle résulte donc de la mise en œuvre des fonctions traditionnelles, notamment de police et de prestation, dans un domaine particulier. Il est alors possible d'affirmer que l'action culturelle

territoriale occupe une place singulière, attestée par son droit, dans l'évolution des modalités de l'action publique, de la conception de l'Etat et de son organisation territoriale. L'action culturelle territoriale est d'abord au service de l'Etat qu'elle contribue à faire émerger et à maintenir. Sa participation au processus de légitimation de celui-ci se manifeste à travers son volontarisme culturel dans les territoires. L'action des entités territoriales ne peut alors demeurer a priori que circonscrite et subordonnée. Cette conception conduit à analyser la déconcentration culturelle et à relativiser les notions de décentralisation et de coopération culturelles qui font l'objet d'une attention particulière ces dernières années. L'intérêt des collectivités territoriales pour la culture les incite cependant à s'approprier l'action culturelle territoriale et ses instruments. Elles peuvent ainsi mener leur propre politique culturelle et éventuellement construire autour d'elle une stratégie globale de développement du territoire, et ce, dans un contexte marqué par la compétitivité et la concurrence des territoires, la construction européenne et la mondialisation. La révision et la modernisation de l'action publique impliquent une évolution des modalités de l'action culturelle territoriale. Celle-ci, comme les revendications relatives à la reconnaissance des droits culturels, contribue alors aux mutations de l'organisation territoriale de la République et favorise l'émergence d'un de ses nouveaux principes, la différenciation territoriale. In fine, le droit de l'action culturelle territoriale, en tant qu'instrument de celle-ci, est un révélateur privilégié du renouvellement des problématiques juridiques classiques liées à l'organisation territoriale et aux transformations de l'action publique. La singularité du domaine culturel empêche néanmoins de le considérer uniquement comme un exemple de ces évolutions. Il en est en effet un facteur.

Partager cette page

[imprimer en PDF](#)

Informations complémentaires

Composition du jury :

- M. Serge Regourd, professeur émérite, IDETCOM, Université Toulouse 1 Capitole, Directeur de thèse
- Mme Pascale Gonod, Ecole de droit de la Sorbonne, Rapporteur
- M. Noé Wagener, Université de Rouen Normandie, Rapporteur
- Mme Olivia Bui-Xuan, Université d'Evry Val D'Essonne, Examineur
- M. Jacques Viguié, IDETCOM, Université Toulouse 1 Capitole, Examineur

- [Coronavirus](#)
- [Contact](#)
- [Mentions légales](#)
- [Plan du site](#)

Université Toulouse Capitole
2, rue du Doyen-Gabriel-Marty
31042 Toulouse Cedex 9 - France
Tél. : 05 61 63 35 00
Fax : 05 61 63 37 98
www.ut-capitole.fr

En appuyant sur le bouton "j'accepte" vous nous autorisez à déposer des cookies afin de mesurer l'audience de notre site. Ces données sont à notre seul usage et ne sont pas communiquées.

Consultez notre [politique relative aux cookies](#) J'accepte Je refuse